



Légende
Hauteurs maximales des bâtiments

- Hauteurs spécifiques
- Voir règlement écrit
- Non réglementé
- 9 m
- 12 m
- 15 m
- 18 m
- 20 m
- 21 m
- 27 m
- 30 m
- 50 m
- Limites communales

Avertissement
Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont pas applicables aux constructions relevant de la destination d'équipements d'intérêt collectif et service publics.
Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de face de la voie.

Sources des données:
DGPR Casastre
CUD PLLIHD

Communauté Urbaine de Dunkerque
Perthus de la Mer - BP 65030
59386 DUNKERQUE CEDEX 1
Tél: 03 28 82 70 00



**Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Habitat-Déplacement**

PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENTS

**Dunkerque
Plan 3/3**

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du
19 décembre 2022
Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement.

Dunkerque, le 19 décembre 2022
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Martial BEYAERT



Echelle 1/5000 e
0 250 500
Mètres